

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2016 Budget principal

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France, à Lille, sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 13 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Daniel LECA, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 6 (Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Valérie LETARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

Pouvoirs : 4 (Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL à Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Mickaël HIRAUX à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON)

Absents : 1 (Monsieur Alain DELANNOY)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2016 voté le 20 novembre 2015,

Vu l'instruction comptable M14,

CONSIDERANT

- Que le compte administratif 2016 est conforme au compte de gestion 2016,
- Que le compte administratif 2016 a été adopté,
- Que le compte administratif 2016 présente les caractéristiques suivantes :



1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	674 727.38 €
Recettes de fonctionnement	1 119 066.70 €
Excédent de fonctionnement	444 339.32 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	321 479.34 €
Résultat à affecter	765 818.66 €

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 198 043.47 €
Recettes d'investissement	741 779.68 €
Déficit d'investissement	-456 263.79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	56 258.50 €
Résultat d'investissement cumulé	-400 005.29 €

Le résultat d'exécution du budget principal s'élève ainsi à 365 813,37 € (dont 321 479.34 € de fonctionnement reporté de 2015 au BS 2016, délibération 2016-16)

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'affecter le résultat 2016 selon l'affectation suivante :

Chapitre 002 (Recettes) Résultat de fonctionnement reporté	365 813.37 €
Article 1068 (Recettes) Autres réserves	400 005.29 €
Chapitre 001 (Dépenses) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	400 005.29 €

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le



